

## **Canicule | Mesures exceptionnelles dans les écoles fondamentales de Bettembourg**

Compte tenu de la canicule perdurante et du niveau de vigilance rouge actuellement en vigueur, le collège échevinal de la commune de Bettembourg, en concertation avec la Direction de Région 08 de l'enseignement fondamental, fait part des informations suivantes :

- Les parents ou responsables légaux qui sont en mesure d'encadrer eux-mêmes leur enfant ou de le faire encadrer par une tierce personne pendant les heures de classe, disposent du droit d'absenter leur enfant des cours jusqu'à trois journées consécutives pour cas de force majeure. Conformément à la loi en vigueur, les parents sont dans ce cas tenus de prévenir l'enseignant dès le matin. À son retour, l'enfant doit remettre une excuse écrite et signée par les parents.
- Les enfants inscrits dans une classe de l'éducation précoce ne sont pas soumis à l'obligation scolaire et peuvent à tout moment être dispensés de la fréquentation des cours. Les parents sont néanmoins priés d'informer l'enseignant de l'absence de leur enfant.
- En raison des fortes chaleurs à attendre notamment au cours de la journée, les parents ou responsables légaux peuvent également décider d'excuser leur enfant que pour les après-midis des mercredi et vendredi prochains.
- Les élèves présents en classe seront accueillis par leurs enseignants qui adapteront les activités scolaires dans la mesure du possible aux conditions climatiques afin de garantir la sécurité de tous. Conformément au communiqué de la Cellule d'évaluation des risques intempéries et inondations ainsi qu'à la directive ministérielle en la matière, les épreuves et situations d'évaluation seront également réorganisées afin de garantir aux élèves les meilleures conditions possibles.
- Une vigilance accrue sera accordée aux élèves particulièrement vulnérables, voire aux élèves présentant des besoins spécifiques.
- Dans tous les cas, il convient de veiller à ce qu'aucun élève ne se retrouve sans encadrement ou surveillance.
- Les parents dont les enfants sont inscrits dans un SEA sont priés d'informer le secrétariat en amont de toute absence de leur enfant.

Nous vous remercions de votre compréhension et votre collaboration.  
Le collège échevinal

